



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 1006-02 ET 1017-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 août 2026, les règlements suivants :

**1006-02 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1006 –
PERMIS ET CERTIFICATS, AFIN D'AUGMENTER LA VALEUR DES TRAVAUX
ASSUJETTIS À UN PERMIS OU UN CERTIFICAT**

**1017-01 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1017
CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET
ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2026, AFIN D'AJOUTER DES TARIFS
POUR L'ÉMISSION DES PERMIS IMMÉDIATS.**

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 18 AOÛT 2026.

SPS

Me Sara Parent St-Laurent
Greffière